

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : adhésif appliqué à froid

Numéro du produit : 307780

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : Adhésif appliqué à froid

Famille chimique : Mélange

Utilisation du produit : Enduit d'étanchéité à durcissement à l'humidité

Restrictions d'utilisation : Pour un usage industriel uniquement.

Informations du fabricant

Carlisle SynTec

1285 Ritner Highway

Carlisle, PA 17013

USA

Téléphone : +1-800-479-6832

Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.

Classification des matières dangereuses : Irritant Catégorie 2

Éléments d'étiquette SGH

Symbole(s)



Mot signal : Avertissement

Mention(s) de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

H318 : Endommagement grave des yeux.

Mise(s) en garde

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer abondamment avec de l'eau et du savon.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : adhésif appliqué à froid

Numéro du produit : 307780

P305 + P351 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes.

P338 : Enlever les lentilles de contact si la personne affectée en porte et si elles peuvent être retirées facilement. Continuer à rincer.

P501 : Éliminer le contenu/le contenant conformément aux réglementations locales.

Phrases R

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque d'endommager gravement les yeux.

R43 : Peut causer une réaction cutanée en cas de contact.

Phrases S

S26 : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau et consulter un médecin.

S39 : Porter une protection pour les yeux et le visage.

Cancérogénicité : Ce produit ne contient pas de composants reconnus comme cancérogènes par la Proposition 65 de Californie.

Section 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
1760-24-3	Aminosilane	1-3

Section 4 – PREMIERS SOINS

Inhalation

Voie d'infiltration peu probable. Amener la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

Peau

Enlever le produit de la zone affectée avec de l'alcool éthylique, puis laver à l'eau et au savon.

Yeux

Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si des effets nocifs ou une irritation apparaissent.

Ingestion

Voie d'infiltration peu probable. Consulter un médecin.

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Utiliser un extincteur à eau, à CO₂, à poudre ou à mousse.

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion : Aucun.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : adhésif appliqué à froid

Numéro du produit : 307780

Retour de flamme : S.O.

Limite supérieure d'inflammabilité : S.O.

Limite inférieure d'inflammabilité : S.O.

Point d'auto-inflammation : S.O.

Sensibilité au choc : S.O.

Sensibilité aux décharges statiques : S.O.

Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique peut produire des vapeurs toxiques de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'oxydes de soufre et de sulfure d'hydrogène.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions de manipulation : Utiliser l'équipement de protection personnelle recommandé, voir Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Nettoyage : Nettoyer le déversement avec une matière absorbante comme du carton, laisser sécher puis placer dans un contenant homologué pour l'élimination de déchets.

Exigences réglementaires : Suivre les réglementations applicables de l'OSHA (29 CFR 1910.120).

Section 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manipulation : Utiliser l'équipement de protection personnelle recommandé dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions : Ce produit n'est pas considéré comme inflammable en conditions normales et n'est pas reconnu comme explosif.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec (le contact avec l'humidité entraîne une polymérisation).

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection ou de sécurité pour éviter tout contact avec les yeux.

Protection de la peau : Porter une tenue de travail appropriée. Porter des chaussures de protection. Produit recommandé : Crème de protection pour la peau.

Contrôle des expositions aux produits chimiques : Aucun contrôle requis.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : adhésif appliqué à froid

Numéro du produit : 307780

Protection des mains : Porter des gants imperméables tels qu'en vinyle pour réduire le risque de contact avec la peau.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Pâte, légère odeur mentholée	État physique	Hydrosolubilité : Insoluble
Seuil olfactif	S.O.	pH	S.O.
Point de fusion	S.O.	Point d'éclair	S.O.
Point de congélation	S.O.	Méthode de détermination du point d'éclair	Basée sur le point d'éclair du composant le plus volatile
Auto-inflammation	S.O.	Pression de vapeur	< 1
Limite inférieure d'explosivité	S.O.	Densité (eau = 1)	1,36
Limite supérieure d'explosivité	S.O.	% Volatile	2,30 %
Densité de vapeur (air = 1)	> 1	COV	31,17 g/l
		Densité	11,31 lb/gal. (calculé)

Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Considéré stable.

Conditions à éviter

Aucune connue.

Incompatibilités chimiques

Aucune connue.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire une fumée toxique de CO ou de CO₂.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : adhésif appliqué à froid

Numéro du produit : 307780

Section 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aminosilane (voir les Sections 2 et 3)

Oral : LD50 > 2 000 mg/kg. Remarque : Toxicité très basse.

Absorption cutanée : LD50 > 2 000 mg/kg. Remarque : Toxicité très basse.

Inhalation : LC50. Peu toxique

Contact direct avec la peau : légère irritation.

Contact direct avec les yeux : irritation grave. Remarque : endommager la cornée.

Limites d'exposition : S.O.

Réaction : aucune.

Toxicité pour la reproduction : aucune.

Mutagénicité : aucune.

Tératogénicité : aucune.

Produits synergiques : aucun.

Section 12 – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Aucun détail applicable connu.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Lorsque le produit fourni devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchets dangereux tels que définis par le Resource Conservation and Recovery Act (RCRA) 40 CFR 261. Ce produit devient un caoutchouc synthétique ferme lorsqu'il durcit. Laisser durcir le produit avant élimination.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations spéciales pour l'expédition : aucune.

DOT : non réglementé

TMD : non disponible.

NIP : non disponible.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : adhésif appliqué à froid

Numéro du produit : 307780

Section 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Convention de Rotterdam (PIC) Annexe III : listé (composants tributylétains (impuretés) < 2 ppm)

Informations réglementaires américaines

OSHA 29 CFR 1910-1200 – Irritant.

TSCA – Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Quantité à déclarer (QD) du CERCLA – Sans objet.

Titre III du SARA :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses – Aucune.

Section 304 – Sans objet.

Section 311/312 – Danger immédiat (aigu) pour la santé.

Section 313 – Aucun.

RCRA – Voir Section 13.

Cancérigènes listés par la Proposition 65 de Californie : Ce produit ne contient aucune des substances reconnues par l'État de Californie comme causant le cancer.

Agents toxiques pour la reproduction listés par la Proposition 65 de Californie : Ce produit ne contient aucune des substances reconnues par l'État de Californie comme toxique pour la reproduction.

Classification canadienne SIMDUT – D2B

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

Classement SIMDUT

Santé : 1 Incendie : 0 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Sommaire des changements

Date de révision : 1 juin 2018

Note de révision : Mise à jour générale

Sigle / Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU - Australie; DBO - Demande biochimique en oxygène; C - Celsius; CAN - Canada; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP - Classification, Labelling, and Packaging; CHN - Chine; RPC - Règlements sur les produits contrôlés; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT - Ministère des Transports des États-Unis; DSD - Dangerous Substance

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : adhésif appliqué à froid

Numéro du produit : 307780

Directive; LIS - Liste intérieure des substances; CEE - Communauté économique européenne; EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA - Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE - Union européenne; F - Fahrenheit; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; LDI - Liste de divulgation des ingrédients; DIVS - Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN - Japon; KOW - Coefficient de partage octanol/eau; KOR - Corée du Sud; LIE - Limite inférieure d'explosivité; LLV - Level Limit Value; LOLI - List Of LIsts™ - Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA - National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (Registre du secret commercial du New Jersey aux États-Unis); NTP - National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL - Nouvelle-Zélande; OSHA - Occupational Safety and Health Administration; PHL - Philippines; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH - Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act; LECT - Limite d'exposition de courte durée; TMD - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT - Moyenne pondérée dans le temps; LSE - Limite supérieure d'explosivité; É.-U. - États-Unis.

Autres informations

Avis de non-responsabilité :

Les informations contenues dans ce document reposent sur des données et des informations à notre disposition et reflètent notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement élaboré avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des informations et données fournies, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de ces informations ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Ces informations sont fournies à la condition que leur destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.